

APPEL À PROJETS

→ Prix Dauphine pour l'Art Contemporain 2025

pdac

→ candidatures.pdac@gmail.com
→ jusqu'au 21 février 2025



LA GALERIE

Dauphine
FONDATION

PSL ★
UNIVERSITÉ PARIS

Financé par la **cvec**

PRÉSENTATION DU PRIX

Créé en 2014, le Prix Dauphine pour l'Art Contemporain est une initiative entièrement gérée par les étudiant·e·s du Master de Management des Organisations Culturelles.

Animé par des valeurs fortes et un engagement artistique visant à soutenir la jeune création, le Prix vise à promouvoir le travail d'artistes de moins de 30 ans, notamment issu·e·s de la scène émergente.

Depuis son lancement, le Prix Dauphine a pris le parti de valoriser les activités de création artistique conjointement à des propositions de curation, en récompensant un binôme artiste-curateur·ice. En encourageant la complémentarité de ces deux approches du monde de l'art, le Prix a l'ambition d'insuffler une dynamique de travail féconde et nouvelle au monde de l'art contemporain.

Suite au lancement de l'appel à candidatures en janvier 2025, un jury composé de professionnel·le·s du secteur culturel sélectionnera cinq binômes, qui seront ensuite exposés à la Galerie du Crous à Paris du 5 au 14 juin. Ce sont respectivement un prix du jury et un prix du public qui seront décernés à deux binômes à l'issue de l'exposition.

Pour cette édition 2025, les œuvres devront répondre à la thématique « Dopamine ». Les candidatures sont ouvertes du 20 janvier au 21 février 2025 à 23h59. Les noms des binômes sélectionnés pour l'exposition seront annoncés courant avril.

LE JURY

Le Prix Dauphine pour l'Art Contemporain convie chaque année un jury composé de professionnel·le·s venant des différents champs du monde de l'art, pour mettre en avant la création émergente. Le jury, qui sera dévoilé au cours de la période de candidature, se réunira en mars pour choisir les binômes de la 12^{ème} édition.

Les prix du jury et le prix du public, d'une valeur respective de 2000€ et 1000€, seront remis lors de la journée de clôture de l'exposition, le 14 juin 2025.



Photographie © I'M NOT DROWNING I'M WAITING IN THE WATER 2
Photographie © Eddy Pividor.jpg

LE THÈME 2025: DOPAMINE

Pour la 12^e édition du Prix Dauphine pour l'Art Contemporain, les binômes candidats sont invités à explorer leur interprétation de la dopamine. Par ce biais, le Prix leur propose d'interroger la notion de plaisir, de désir et d'intensité, dans leurs rapports à l'art, aux autres, au travail ou aux émotions.

Indicateur de la joie suprême et hormone messagère entre les cellules nerveuses du cerveau, la dopamine est une substance chimique essentielle agissant sur le mouvement, la motivation. Cette « molécule du plaisir » semble être le Saint-Graal d'une quête universellement poursuivie, celle du plaisir et de la joie prolongés. Le fruit d'un désir et d'une recherche partagés : celle d'un bonheur que nous voulons toujours plus amplifier.

La dopamine est à la fois source et objet du plaisir lui-même, schéma récurrent de la création artistique. La création d'une œuvre ne serait-elle pas plus jouissive que son aboutissement ? L'artiste cheminerait pour transmettre du plaisir à son tour, faire rêver un public en recherche de bonheur, de sens et de plénitude. Public motivé par la joie, le bien-être, en quête d'une expérience qui vient rompre la

monotonie du quotidien à travers le voyage, le dépaysement, la fête jusqu'à l'enivrement.

L'époque actuelle, faite d'inconstance, de vitesse et d'éphémère a fait de l'instantanéité le mal du siècle. La poursuite du « toujours plus » conduit souvent au « toujours trop », corollaire du « jamais assez ». L'instantanéité du plaisir avoisine l'absence de limites du désir, voué pour sa part à l'insatisfaction. Cette quête, par essence intarissable, fait parfois cheminer le sujet dans les méandres de l'obsession, jusqu'aux écueils de l'impuissance. À la poursuite d'expériences et de sensations toujours plus puissantes, s'oppose le risque de glisser à la dérive.

La dopamine brouille les frontières entre bien-être et auto-destruction, témoin de l'ambivalence régissant les comportements humains. Nous impose-t-elle la quête du plaisir, ou n'en est-elle que l'illusion ? Que recherchons nous vraiment dans la dopamine : le bonheur lui-même, ou le chemin qui y mène ?

LE CALENDRIER



LES CONDITIONS

L'appel à candidature s'adresse à la création émergente, c'est-à-dire à tous les curateur·rice·s et artistes plasticien·ne·s de moins de 30 ans, étudiant·e·s ou jeunes professionnel·le·s, sans distinction de nationalité ou de pratique (photographie, peinture, installation, vidéo, etc.). Seront retenues les candidatures composées d'un binôme avec un·e artiste et un·e curateur·rice, âgé·e·s tous·tes deux de moins de 30 ans à la date de clôture de l'appel à projet. Les œuvres présentées peuvent être des œuvres déjà existantes ou créées spécifiquement pour le Prix.

Les candidat·e·s devront présenter une ou plusieurs pièces. Les éléments fournis doivent permettre au comité de sélection de se faire l'idée la plus précise possible du projet des candidat·e·s. Pour participer, les binômes devront envoyer un dossier de 15 pages maximum comprenant obligatoirement les éléments suivants :

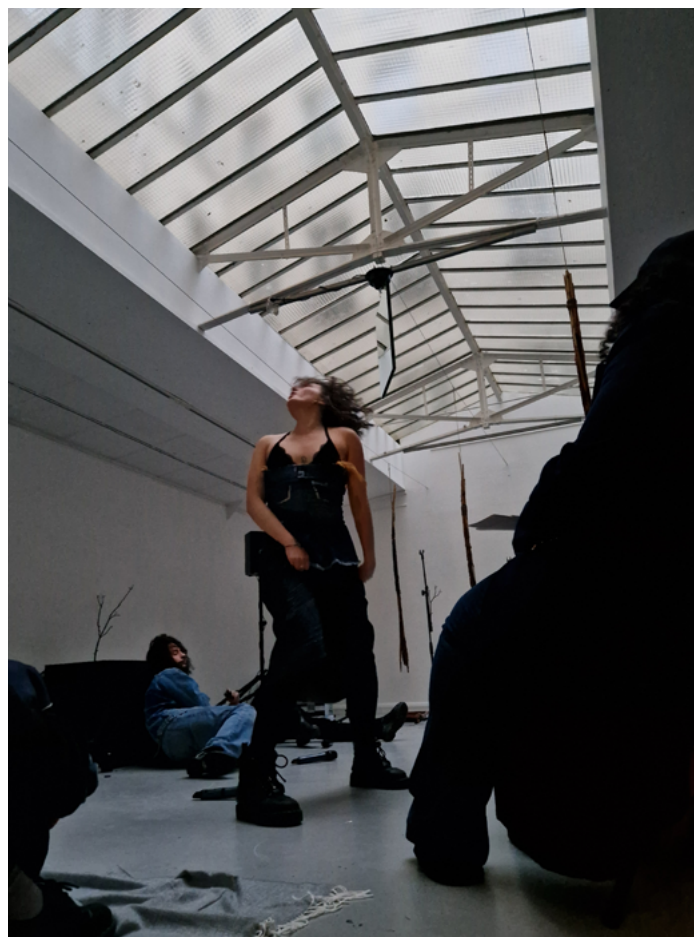
- La fiche d'inscription complétée par chaque membre du binôme (ne pas oublier de signer la fiche des modalités de candidature).
- Le curriculum vitæ et portfolio de l'artiste.
- Le curriculum vitæ et le portfolio de le/la curateurice.
- La note d'intention du projet rédigée par le/la curateur·rice (1 page maximum).
- La fiche technique accompagnée des visuels (en couleur), des œuvres légendées (titre, année, dimensions, matériaux, poids, fiche technique d'accrochage si besoin) et de tout document (croquis, image, plan de scénographie, etc.) que le binôme candidat juge nécessaire à la compréhension et à l'appréciation du projet.

IMPORTANT

La remise d'un dossier incomplet rend la candidature irrecevable.

L'envoi des candidatures se fait par voie électronique: ce dossier devra se présenter sous la forme d'un document PDF. Il devra être envoyé au plus tard le 21 février 2025 à 23h59 à l'adresse suivante: candidatures.pdac@gmail.com

Aucune candidature envoyée après la date limite ne sera prise en compte.



PDAC 2024: Ruptures © photographie, PDAC 2024

FICHE À REMPLIR

Fiche d'inscription de l'artiste

Nom, Prénom(s) :

.....

Nationalité :

.....

Date et lieu de naissance :

.....

Adresse :

.....

Mail :

.....

Portable :

.....

VOTRE PARCOURS

Établissement :

.....

Diplômes :

.....

Spécialisation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche d'inscription du · de la curateur · rice

Nom, Prénom(s) :

.....

Nationalité :

.....

Date et lieu de naissance :

.....

Adresse :

.....

Mail :

.....

Portable :

.....

Votre parcours :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MODALITÉS DE CANDIDATURE

I. DROITS ET GARANTIES

Les candidat·e·s et artistes sélectionné·e·s déclarent expressément détenir les droits de toute nature sur leur œuvre (image, musique et son) permettant de concourir au Prix Dauphine pour l'Art Contemporain. Iels garantissent l'équipe organisatrice contre tout recours ou toute action par toute personne, ayant participé ou non à la production de l'œuvre, susceptible de faire valoir un droit de quelque nature qu'il soit sur cette œuvre.

II. AUTORISATION DE CESSION ET D'EXPLOITATION

Les noms et photographies des artistes dont les œuvres seront retenues par le jury pourront être utilisé·es sur les supports de communication du Prix Dauphine pour l'Art contemporain: site internet, presse papier, réseaux sociaux. Dans le cadre de sa participation au Prix Dauphine pour l'Art contemporain, l'artiste autorise l'exposition de son œuvre au sein de l'espace d'exposition. Il cède, par ailleurs, les droits patrimoniaux sur son œuvre pour toute utilisation non commerciale dans le cadre de l'exposition et de la communication corollaire. L'équipe organisatrice s'engage à ne recourir à aucune exploitation de leur(s) œuvre(s) en dehors de celle nécessaire pour la communication, la production et le déroulement du Prix Dauphine pour l'Art contemporain et de tout événement qui y est directement lié. Cette cession est valable pour la durée de l'exposition et les deux années suivantes afin de permettre à l'association de promouvoir l'édition 2025. L'association s'engage en contrepartie à rétribuer les artistes et curateur·rice·s sélectionné·e·s et non lauréat·e·s à hauteur de 150 euros par personne notamment pour leur participation, la présentation de leur projet et la cession des droits liés.

III. ANNULATION ET MODIFICATIONS

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le Prix Dauphine pour l'Art contemporain si les circonstances le nécessitent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. L'équipe du Prix se réserve le droit de modifier l'emplacement de certaines œuvres exposées en vue du respect de normes de l'espace d'exposition.

IV. DÉGRADATION

L'équipe organisatrice ne pourra pas être tenue responsable de toute dégradation éventuelle et fortuite des œuvres lors de l'installation, du vernissage, de l'exposition, du finissage et du démontage des œuvres.

L'ARTISTE

Je soussigné·e.....
atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions mentionnées aux paragraphes I, II, III et IV.

LE·A CURATEUR·ICE

Je soussigné·e
atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions.

LE LIEU D'EXPOSITION

Depuis plusieurs années, le Prix Dauphine pour l'art contemporain collabore avec La Galerie du Crous de Paris pour offrir le meilleur espace d'exposition et la plus grande visibilité possible aux lauréat·e·s du Prix.

Consacrée à la promotion de la jeune création contemporaine, La Galerie Du Crous de Paris offre une plateforme d'expression pour les jeunes artistes, encore étudiant·e·s ou récemment diplômé·e·s. Tout au long de l'année, la galerie organise une vingtaine d'expositions individuelles ou collectives, issues de son appel à candidature annuel ou de partenariats avec des institutions et des associations culturelles.

📍 11 rue des Beaux-Arts, Paris, France 75006

📷 [Galerie du Crous](#)

La Galerie du Crous de Paris offre 160m² d'exposition sur deux étages, dont un très bel espace sous verrière.

Les binômes prennent en charge le transport de leurs œuvres ainsi que le montage de l'exposition au sein de La Galerie du Crous de Paris (qui se fera avec l'aide de l'équipe de production du Prix). De même, ils s'engagent à récupérer leurs œuvres à la fin de l'exposition. Le montage se déroulera du 2 au 5 juin, avec l'appui du régisseur de La Galerie du Crous de Paris et des équipes de production du Prix Dauphine, dans le cadre d'une scénographie pensée par nos équipes. Le démontage se fera le 15 juin. Les binômes sélectionnés s'engagent à être présents le jour du vernissage et du finissage de l'exposition et seront conviés aux temps forts organisés tout au long de la durée de l'exposition.




Galerie du Crous de Paris,
Photographie © PDAC 2023



Shanna Warocquier, Sanguines
Photographie © Eddy Pividor, PDAC 2024



Financé par la  **cvec**

Dauphine
FONDATION

PSL 
UNIVERSITÉ PARIS

